



ACTIONS POSITIVES FICHE D'AUTO-EVALUATION

AGIR POUR L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'égalité entre femmes et hommes se vit au quotidien dans l'entreprise.
A travers ce questionnaire, découvrez les différentes dimensions de l'égalité au travail et analysez vos pratiques.

1. Egalité de traitement

	Oui	Non
Vous veillez à embaucher systématiquement des personnes du sexe sous-représenté dans les domaines ou services concernés		
A qualification et à expérience égales, les femmes et les hommes occupent des positions équivalentes dans votre entreprise		
A position et à tâches équivalentes, les hommes et les femmes perçoivent le même salaire		
Les femmes et les hommes participent de manière égale aux formations internes et externes		
Pour les formations continues, les personnes travaillant à temps partiel en bénéficient tout autant que les personnes occupées à temps plein		
L'égalité entre les femmes et les hommes est intégrée explicitement dans votre charte d'entreprise ou dans les lignes directrices exprimant la vision de l'entreprise		
Les hommes et les femmes sont mentionnés ou représentés à parts égales dans la communication écrite et orale de l'entreprise p.ex. dans les brochures, sur les tableaux d'affichage, dans les correspondances et/ou dans votre publicité		
Vous vous engagez explicitement contre toutes formes de harcèlement sexuel et moral sur le lieu du travail		

2. Egalité dans la prise de décision

	Oui	Non
Vous veillez à avoir une représentation équilibrée des femmes et hommes dans les fonctions dirigeantes		
Les hommes et les femmes participent de manière égale aux formations préparant aux postes de décision		
Vous encouragez explicitement le personnel du sexe sous-représenté à postuler pour les fonctions dirigeantes		

3. Egalité dans la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée

	Oui	Non
Vous permettez une organisation du travail flexible qui tient compte des souhaits du personnel (p.ex du télétravail)		
Votre organisation est assez flexible pour satisfaire les besoins de l'entreprise et ceux du personnel. Vous permettez aux salarié-e-s de changer un temps plein en temps partiel et vice versa		
Vous gardez le contact avec les personnes en congé parental et planifiez ensemble le départ et le retour au travail		
La conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée est un thème important dans l'entreprise et vous communiquez régulièrement sur le sujet en interne		

Le questionnaire vous donne envie d'en savoir plus ? Vos réponses marquent votre engagement actuel et vous aimeriez le faire reconnaître ?
Développez et faites certifier vos bonnes pratiques en participant au programme Actions Positives du ministère de l'Egalité.

Contactez les équipes :

Tel : (+352) 247-85824

actionspositives@mega.public.lu